

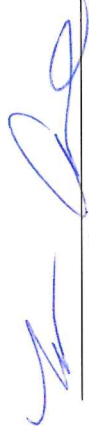
Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Marc Chalifoux, Directeur général et secrétaire-trésorier la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-
aux-Noix :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 445-2025 décrétant un emprunt afin de financer des travaux de construction et d'aménagement ainsi que l'acquisition de biens et d'équipements aux fins d'infrastructures de loisirs et culture d'intérêts collectifs est de mille huit cent huit (1 812) ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de cent quatre-vingt-douze (192) ;
- que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare

- que le Règlement 445-2025 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter ;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Marc Chalifoux,
Directeur général et secrétaire-trésorier

26 février 2025
date